

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffuser au <a href="www.sca.quebec">www.sca.quebec</a>, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le jeudi 9 avril 2020 à 19 h 00.

#### SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

#### CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

#### 71-04-20 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### 72-04-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER,** tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

# 73-04-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-20 MODIFIANT LES ARTICLES NUMÉROS 11 ET 12 DU RÈGLEMENT 247-20, AFIN D'ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES CITOYENS DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE PENDANT LA PÉRIODE DU COVID-19

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 247-20 abrogeant le règlement numéro 237-19 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020 prévoit, à l'article 11, que le taux d'intérêt soit fixé à 10 % l'an ainsi qu'un taux de 0.5 % par mois de pénalité jusqu'à concurrence de 5 % par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**CONSIDÉRANT** les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, les membres du conseil veulent alléger le fardeau fiscal des citoyens, en ramenant temporairement les taux d'intérêt et de pénalité à 0% et ce, rétroactivement au 20 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens peuvent, en cette période de confinement dû à la COVID-19, rencontrer des difficultés financières pour acquitter leurs comptes à la Municipalité et que le conseil désire les aider en autorisant la trésorière adjointe par intérim à prendre des ententes avec ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 6 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QU**'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent Règlement numéro 249-20 abrogeant les articles 11 et 12 du Règlement numéro 247-20, afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne, pendant la période du COVID-19.

# 74-04-20 <u>ADOPTION DU PROJET DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE 2020;</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention pour mettre en place une politique familiale municipale et d'une seconde subvention pour mettre sur pied une Politique Municipalité amie des aînés totalisant un montant de 21 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a donné un mandat à M. Louis-François Rodrigue, consultant externe, pour coordonner la démarche de la Politique (résolution 144-07-19);

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité formé de citoyens a été créé afin d'aider dans l'élaboration de ladite Politique;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a pris en compte les commentaires des gens concernés du milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du projet de la Politique nommée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le projet de la Politique de la famille et des aînés municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne 2020;

**QU**'une copie de ladite Politique, soit déposée sur le site Internet de la Municipalité, afin que les gens puissent en prendre connaissance avant la consultation publique qui aura lieu suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19.

#### 75-04-20

## **DON AU S.O.S ACCEUIL DE SAINT-RAYMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** le S.O.S Accueil est un organisme qui a pour but d'aider les familles dans le besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** six familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne profitent présentement de cette aide;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil versent un don au montant de 150 \$ afin d'aider, par le biais du S.O.S Accueil de Saint-Raymond, les citoyens et familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne qui en ont besoin;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : <u>direction@sca.quebec</u> ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Les réponses à vos questions seront données lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil.

#### XX-04-20

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 09 par M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur

Maire

July Bédard

Directrice générale, secrétaire-

trésorière